Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 17 Safar 1446
21 Août 2024

N° 97

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2106**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2107**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **2110**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2111**
Avis aux créanciers..... **2114**
Divers
Avis au public..... **2114**
Rectificatifs **2115**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE SONOBRA DISTRIBUTION SA

Capital social : 16 850 000 DT

Identifiant unique : 1085118 J

Siège social : Imm Tunimara rue du Lac de constance les Berges du Lac Tunis

Suivant le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 28/6/2024 enregistré à la recette des finances des Berges de Lac le 02/7/2024 sous le numéro 24705793 quittance numéro 075288, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 202489919 en date du 15/8/2024 il a été approuvé ce qui suit :

Application des dispositions de l'article 388 du CSC

Le transfert du siège social à l'adresse suivante : complexe Lake Forum cité des pins les Berges de Lac2, Tunis.

2024R02158SANB2

Notice d'augmentation du capital social

Société : MEGA Printing & Packaging S.A

Siège social : 86 Rue 8600 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

MF : 510712Q/A/M/000

RC : B139401996

CNSS : 141989-78

1. Siège social : 86 Rue 8600 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

2. Forme de la société : Anonyme

3. Capital social : 5 500 000 DT

4. Objet : Unité de fabrication d'emballages en carton et toutes autres activités reliées à l'emballage des produits.

5. Durée : 99 ans

6. Date et lieu du dépôt du PV d'augmentation : Le 24/6/2024 sous le n°24706977 Quittance n°M089748

7. Montant du capital social à souscrire : 6 000 000,000 DT

8. Nombre d'action à souscrire : 60 000 actions

9. Valeur nominale des actions à émettre : 100 DT

10. Montant à libérer immédiatement : Totalement libéré au moment de la souscription en numéraire

11. Avantage au profit de l'un des actionnaires : Aucun

12. Apport en nature : Néant

13. Conditions d'admission aux assemblées générales : Les assemblées générales réunissent tous les actionnaires, nonobstant le nombre d'actions que possède chacun d'eux à condition qu'elles soient libérées

14. Stipulation relative à la répartition des résultats : Selon décision de l'AGO et des statuts

15. Nom et local de la banque : BH 14902902300 700 179 5 23

16. Délai accordé à la souscription : Quinze (15 jours) de la parution de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation

17. Modalité de convocation aux assemblées générales : Conformément aux statuts et au code des sociétés commerciales.

Déposé au RNE reçu n°AC011132024 du 9/8/2024.

2024402061SANB2

Nomination d'un nouveau Directeur Général

INTERIEURES ET INTERNATIONALES (TUNISAIR EXPRESS)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA TOUR A, 9 Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration de la société TUNISAIR EXPRESS réuni le 23 Mai 2024, enregistré à la recette des Finances rue de Paradis l'Ariana le 7 juin 2024, sous le n°24705999, quittance n°77970, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises sous le n°202468780 il a été décidé la nomination de M. Montassar Bnouni en qualité de directeur général délégataire de TUNISAIR EXPRESS en remplacement de M. Hatem Motemri et ce pour une période de trois mois renouvelables une seule fois.

2024402072SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

CAFE SFAX

SARL au capital de : 2.500 DT

Siège social : 14 Av Hédi Chaker - Tunis

M.F N° : 01654/P/M/000

Suivant P.V Ordinaire en date du 12/4/2024 enregistré à la Recette Rue d'Autriche Tunis le 8/5/2024 sous le n°24702022/44375 dont deux exemplaires ont été déposés au centre National du Registre des Entreprises le 4/6/2024 sous le n°202466936, a été décidé :

- Examen et approbation des états financiers et l'exercice 2023.

- Quitus au gérant de leur gestion durant l'exercice 2023 et avant.

- Prolongation de mission du gérant pour cinq ans renouvelables.

2024T00799SRLB2

Société International Center For Economic Empowerment "ICEE"

SARL au capital de 100 000 Dinars

Siège social : Immeuble Zitouna Tamkeen, Nord-Ouest Kheireddine - Les Berges du Lac 1053 Tunis

IU : 1641409W

Suivant PV de l'AGE du 25/6/2024, enregistré à la Recette des Finances le Lac - Tunis le 16/7/2024, sous le n°24506734, Quittance n°M078664, dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le dossier n°202483252 à la date du 26/7/2024, il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société International Center For Economic Empowerment "ICEE"

- La Désignation d'un liquidateur,

- La Fixation du siège de liquidation à l'adresse : Immeuble Zitouna Tamkeen, Nord-Ouest Kheireddine - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2024402071SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société CAPFILTRE SURL

Capital social de 20.000 dt

Siège social : Cité Romana 3 Grombalia 8030

Suivant P. V daté du 29/9/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 7/10/2022 sous le n°22704955 quittance n°M088411. Il est enregistré au registre National des entreprises le 12/10/2022 il a été décidé ce qui suit : La nomination de Mr Houssem TABOUBI en tant que gérant de la société avec le plein pouvoir.

2024R02153SRUB2

Dissolution et liquidation d'une société

Société Unipersonnelle à Responsabilité limitée

Société Afriquia Health Care

Siège social : 047 Rue Ghana 2013 Ben Arous

Capital : 1 000 dinars

Identifiant Unique : 1625511Z

Matricule fiscal : 1625511Z/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 23 Juillet 2024, enregistré à la recette des finances de Ben Arous, le 24/7/2024 sous le n°24503888, quittance n°M058991, dont une copie originale a été déposée au registre national des entreprises RNE sous le numéro 202486744, le 01/8/2024, l'associé unique de la société a décidé ce qui suit :

- La dissolution volontaire et liquidation de la société Afriquia Health Care ;

- La nomination de Mme Khouloud Ammar en tant que liquidateur de cette société.

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs créances dans un délai d'un mois à partir de cette publication au bureau du liquidateur sis à l'adresse suivante : 047 Rue Ghana 2013 Ben Arous.

2024R02159SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/7/2024, enregistré à la recette des finances Bab Souika le 26/7/2024 quittance n°M058799 et enregistrement n°24202416.

Mme Amna Ouartani a vendu à Omar Ouartani le fonds de commerce sis au 16 rue Halfaouin Tunis et exploité comme boucherie.

Un extrait de la vente a été publié au journal Echourouk paru le 15/8/2024

Les oppositions seront recevables dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de l'annonce au JORT, au domicile de l'acheteur sis au 15 rue Mohamed Jamoussi Jbel Lahmer Tunis.

2024T00790FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 22/7/2024, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 02/8/2024 sous le numéro 24206447 quittance numéro M096293 Mr Romdhane Belkhadri domicilié au Kram Ouest rue Moncef Bey numéro 07, a vendu à Mr Mohamed Amine Sakouhi domicilié au Kram Ouest rue 13 août numéro 07, la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente de produits divers avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au local commercial numéro 21 bis rue Moncef bey Le Kram Ouest.

Les oppositions doivent être signifiées au cabinet de l'avocate Maître Akila Dridi sis à l'immeuble n°01 avenue Ibn Battouta Le Kram - Est dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Lequel avis a été publié dans le quotidien Echourouk du mardi 6 Août 2024 page 22.

2024T00792FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant actes S.S.P signé à la municipalité d'el Fahs le 30/7/2024 enregistré à la recette des finances d'el FAHS le 31-7-2024, quittance n°M036989, Mostafa Riahi a vendu à Jamila Bougatf le fonds de commerce exploité au local sis au niveau de la rue régionale d'el Fahs Tunis, désigné à tous les genres de commerce.

La vente du fonds indiqué ci-dessus a été publiée dans le journal Echourouk le 15/8/2024.

Les oppositions se font 20 jours après la publication au journal officiel chez Mostafa Riahi sis au 26, rue Zin el Abidin Mahjoub, Hammam-Lif Ben Arous.

2024T00795FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente daté le 11/7/2024, enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 11/7/2024 sous le numéro : 24202704 Quittance n°M059326, Mr Mahmoud Ben Belhassane Mahfoud a confié à titre de vente à Mr Ramzi Ben Houssine Immeme le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du point de vente situé au local n°34 au marché municipal de Ras Jebel en vue d'y exercer le commerce vente des poules moyennant le prix de 4500 dinars.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds cédé.

Annonce publiée au journal Essahafa du 15/8/2024.

2024T00796FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.s.s.p en date du 30/7/2024, enregistré à Tunis rue eljazira le 02/8/2024 (Enregistrement n°24202462, Quitus n°m05575), Mr Lassaad et Mehrez elkasseh ont cédé

à M Mohamed Mzoughi, la totalité du fonds de commerce consistant en la vente des produits traditionnels sis à la rue sidi elmorjeni 26 bis Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Sammari Faycel (C.I.N n°02652377 du 29/10/2018) et ce, à son domicile sis au 56 av Habib Bourguiba Bardo.

Le présent avis est paru au quotidien «La Presse» en date du 13/8/2024.

2024T00797FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 15 novembre 2024 enregistré à Rue EL Jazira le 28/6/2024 quittance n°M049539 enregistrement n°24202140, Monsieur Mahmoud Marzouk demeurant au 12 rue 54 cité EL Khadhra, Tunis, a cédé le fonds de commerce exploité dans local sis à la Rue EL Jazira n°71, Tunis aux Messieurs Anter et Fathi Ghalgaoui élisant domicile à l'adresse du fonds cédé.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de cessionnaire dans les 20 jours suivant la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Le Quotidien» du 27/7/2024.

2024T00798FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant deux actes sous seing privé en date du 26/7/2024 par acte notarié de Maître Ameni Zaghdoud huissier notaire à Médenine et enregistré à la recette des finances Médenine le 30/7/2024 sous le numéro M072445 et M072450 Bournia Nabhen titulaire de la C.I.N n°03434595 a donné à ses deux fils Khaled Baccar titulaire de la C.I.N n°05735655 et Taher Baccar titulaire de la C.I.N n°13435157

La totalité du fonds de commerce exploité en tant que bijoux sis à Médenine. Toute opposition est recevable dans un délai max de 20 jours à la date de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 13 août 2024.

2024R02157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé daté du 5/8/2024 enregistré à la recette des finances de Bouficha le 6/8/2024, quittance n°M022619 enregistrement n°224200689, Mr Boubaker Ben Sadek Ben Mabrouk titulaire de la C.I.N n°00951405 demeurant à l'Avenue Taieb Mhiri Bouficha Sousse, a vendu et cédé à Mme Yossra Ben Mabrouk épouse Bechir Mathlouthi demeurant à Dridia village ras Jbel Bizerte titulaire de la CIN n°10800171, la totalité du fonds de commerce à usage de fabrication de pâtisserie (identifiant unique au registre national des entreprises n°1464487X), avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue Hédi Chaker Bouficha 4010 Sousse.

Toute opposition à cette vente, pour tous créanciers, doit être faite à l'adresse du fonds de commerce vendu situé à l'avenue Hédi Chaker Bouficha 4010 Sousse dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT, et ce entre les mains du vendeur du prix de la vente, jusqu'à l'expiration du délai des oppositions légales tels que prévu à l'article 193 du code du commerce.

Cet avis a été publié dans le quotidien «El SAHAFA» du 16/8/2024.

2024R02163FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 12/8/2024 quittance n°M062453 n° d'enregistrement 24204203, Mr Monji Khiari a vendu la totalité de son fonds de commerce destiné pour l'activité de salon de thé sis au 09 Avenue de paris Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mme Salma Najar.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Aloui Mohamed Salaheddine à son Etude 51 Avenue de France - Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la parution de présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 16/8/2024.

2024R02164FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Conformément à un contrat de donation rédigé par les deux notaires Maître Mohsen Ben Mohamed Ayachi et son compagnon maître Nabil Ben Mohamed Ayachi, signé le 18/5/1998, enregistré à la recette des finances de Sousse le 13/9/2010 Quittance n°M026450. Mr Abdelmajid Ben Mahjoub Ben Hadj Mohamed Amara, titulaire de la CIN n°02813140 a donné à son fils Mr Said Amara, titulaire de la CIN n°02972788 tout le fonds de commerce du local destiné «Artisanat», sis au n°92 Rue Angleterre Sousse (MF : 683122/F-RC : A 120361997) avec tous les éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse du local concerné dans les délais légaux de la date de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 15/8/2024.

2024S01026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 7/8/2024 enregistré le 9/8/2024 à la recette des finances 3 septembre 1934 sous le n° d'enregistrement 24201875 et le n° de quittance M064873, Mme. Rafika Belkhiria CIN n°00507030 a vendu à Mme Safa El Hajeije CIN n°14405078, tout le fonds de commerce situé à rue Abou Baker Seddike, Bouhsina - Sousse, dont l'objet vente des fruits secs (drugstore).

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 16/8/2024.

2024S01029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing, enregistré à la recette des finances de Ksibet el Medouni le 7/8/2024 sous le numéro 24200935 ; quittance n°M030976, Madame Monia bent Ali Chikh (C.I.N 06904873) demeurant à Boudher

Monastir a vendu à Mr Lotfi ben Mohamed Fredj (C.I.N 04121938) demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Bannane Monastir, la totalité du fonds de commerce - les éléments incorporels seulement - exploité au local commercial situé à l'Avenue 7 Novembre Bannane Monastir (vente de prêts à porter).

Les oppositions seront acceptées à l'adresse de l'acheteur intitulée en haut dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 15/8/2024.

2024S01030FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

Selon acte de donation le 26 Mai 2024 enregistré à Menzel Chaker le 7/6/2024 n°M009984 dressé par les deux notaires Mme Madiha bent Abdessalem Yaich demeurant à l'Avenue Med V n°160 Sakiet Eddaier Sfax CIN 05328952 cède par voie de donation à son Epoux Mr Fathi ben Bechir Taktak demeurant à la Rte de Tunis Km 2.5 Impasse Radio Rue 681 Sfax CIN 05387097 la totalité du fonds de commerce du magasin activité Autre Commerce Spécialisé Vente de Tabac et Journaux en détail sise à Route Teniour Km 4 Sakiet Ezzit 3041 Sfax avec ses éléments incorporels et corporels identifiant unique 1094107K. Les oppositions se présentent selon les lois devant le donataire à l'adresse du Fonds de Commerce dans un délai de 20 jours de la publication au JORT. Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk le 28 Juin 2024.

2024X01051FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p par signatures légalisées, daté le 12/8/2024 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax, sous le n°24204382 reçu n°M067907 en date du 12/8/2024, Faiza Dammak, titulaire de la CIN n°05295073 a vendu au profit de Fatma Chaaben titulaire de la CIN n°08896061.

La totalité du fonds de commerce jardin d'enfant «Alyasamin» comprenant tous les éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la route Manzel Cheker km 3 Sfax.

Cet avis est inséré aux journaux Assabeh et le Temps du 15/8/2024.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au lieu du fonds de commerce précité entre les mains de l'acquéreur.

2024X01052FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 31/7/2024, et enregistré à la recette des finances de Gremda sous le n°24203282, Fares ben Neder ben Nour Eddin Gassara, a acheté tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce de Mr Abd Raouf ben Mohammed Essid sis au local situé à la route de Tbolbi klm 5 immeuble ben Jmea.

Toute personne concernée et pour toute réception des oppositions, les parties font élection de domicile chez maître Fatma Koubaa avocate à la cour d'appel, avenue Tayeb Mhiri 1er étage, 3000 Sfax.

Il a été publié au journal Le Temps sous le numéro ps240631, du 13/8/2024.

2024X01053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté du 16/7/2024 rédigé par Maître Euchi Amir enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 29/7/2024 quittance n°M079387 enregistrement n°24203215, il appert que Mr Morsi Bouattour a vendu à Mme Rim Grairi la totalité du fonds de commerce consistant en un restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Chakib Arselan Gremda Sfax. Les oppositions auront lieu chez Mme Rim Grairi domiciliée à la Rue Chakib Arselan Gremda dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce est publiée au journal Anwar le 31/7/2024 Facture n° FC24/16851.

2024X01056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/8/2024 et sous signature légalisée en date du 09/08/2024 sous le n°24201212 quittance n°M042570, la Société start beaux bois de commerce représentée par son gérant ayant son siège social à la route Teniour km 4 canal liant Teniour et Kaied Mhamed a vendu au profit de la société MEUBLE DAGDOUG représentée par son gérant ayant son siège social à la route Gremda km 9 Rue Elhoriya canal liant Gremda et Teniour Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité le premier au local du rez-de-chaussée pour la boiserie et exposition et commerce de meubles et le second au premier étage pour l'activité de vente de meubles, sis à Sfax à la route Teniour km 4 canal liant Teniour et Kaied Mhamed Sfax, avec ses éléments incorporels sauf le nom commercial et sans éléments corporels.

Les oppositions doivent être, sous peine de nullité, adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au lieu du fonds de commerce à la route Teniour km 4 entre les mains de l'acquéreur.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabeh» du 16/8/2024.

2024X01057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9 Août 2024, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 12 Août 2024 quittance numéro 99019 sous le numéro 2406690. La société «SOMAF COMMERCIALE» en la personne de son représentant légal société à responsabilité limitée, IU n°0896363D, sise à la route El Mahdia km 10, Sfax a vendu à la société «ELYSSA DISTRIBUTION» en la personne de son représentant légal, société à responsabilité IU n°1187568B, sise à la route Gabès km 4, Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice de toutes les activités commerciales exploité au local sis au rez-de-chaussée, premier étage et le toit de l'immeuble sis à l'Avenue Taieb Mhiri km 10, Aouina.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Omar Ferchiou, avocat sis au 34 place du 14 janvier 2011, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au Journal Al Sabeh du 15 Août 2024.

2024X01058FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé le 10 juillet 2024, enregistré à la recette des finances de Midoune, le 10 juillet 2024 (enregistrement numéro 24202988, quittance numéro M060101), Madame Mounia Bent Abdelkader Ben Ammar Hammami, de nationalité tunisienne, née le 9/01/1989 à Nabeul, profession travail, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06493633 délivrée le 7/5/2018, domiciliée à Rue Fehri Bel Haj Abdallah Nabeul a vendu à Monsieur Sami Ben Sadok Ben Rhouma Bouchhioua, de nationalité tunisienne, né le 12/7/1984 à Zarzis, profession مستكتب أول ببنك, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08618458 délivrée le 9/02/2012, domicilié à Chkirban Zarzis Médenine le fonds de commerce destiné à l'exercice de tous types de commerce situé au local commercial qui ouvre sur l'est sis à l'Avenue de la Liberté (Ancienne Avenue du 7 novembre) à Midoune Djerba, dans le complexe Taouess, qui à son tour se compose de deux zones inférieures et de deux zones supérieures auxquelles on y accède par l'escalier inférieure, ouvert à l'est et bordée par la Qibla du propriétaire de Bernat et à l'est par la rue la Liberté et de l'intérieur du propriétaire des murs. Mohammed Mars, et à l'ouest, Al-Bernat.

Toute opposition sera faite dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, au domicilie élu du détenteur du prix Monsieur Sami Ben Sadok Ben Rhouma Bouchhloua, domicilié à Chkirban Zarzis Médenine.

Ce même avis a été inséré au journal la Presse du 25 juillet 2024.

2024401955FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé portant signature légalisée de contractants à la municipalité de Bizerte le 19 Juillet 2024 et enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 31 Juillet 2024, numéro d'enregistrement 24201037 selon quittance n°M039462.

Monsieur Ezzeddine Essid titulaire de la CIN n°01539191 demeurant à la cité du progrès rue Ellyssa - Menzel Abderrahman a cédé à Monsieur Habib Ben Frej titulaire de la CIN n°11399400 demeurant au 18 Wadi Samaya Menzel Abderrahman - la totalité du fonds de commerce comportant l'ensemble de ses éléments matériaux et moraux provenant de l'exploitation du local sis à La Rue Bourguiba, Menzel Abderrahman Bizerte et destiné pour la vente des produits divers en détails.

Les oppositions s'effectuent à l'étude du rédacteur de ce contrat, Me Béchir Abassi, siégeant à la Rue Cheikh Driss - Impasse Sidi Jalloul Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024402060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Sofien Hatem Fathallah, avocat près la cour d'appel le 7/8/2024 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 9/8/2024, quittance n°M092646, enregistrement n°24205449 Mr Othman ben Milad a cédé à Mme Sana Attar la totalité du fonds de commerce situé au n°68 rue Ali Al Balhawan Ariana exploité pour la vente de prêt à porter et pour toute les activités commerciales.

Les oppositions doivent se faire dans les 20 jours qui suivent la parution de cette publication entre les mains du vendeur Othman ben Milad à son adresse personnelle au 04 Rue Hajj Taboub impasse Al- Aouina Ariana.

Cet avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 16/8/2024.

2024402067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 10 mai 2024 enregistré à la Recette des finances de la Goulette le 10 juin 2024 quittance n°M079092 enregistrement 24204966, et complété par son annexe enregistré sous le n°24704967 quittance n°79093 Mme Olfa Bent Izzdine Ben Kram demeurant Résidence Riadh Soukra Immeuble LAYAL appartement n°02 El Aouina Tunis a vendu à la Société AMERICAN DONUTS demeurant aux Berges du Lac 1, rue Cheikh Zayed, Carthage Land Corniche, Tunis la totalité du fonds de commerce tout commerce sis au 63/65 avenue Khaled Ben EL Walid, El Aouina 2045 Tunis.

Dans un délai de vingt jours les oppositions sont adressées à la Société AMERICAN DONUTS à l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce sis au 63/65 avenue Khaled Ben EL Walid, El Aouina 2045 Tunis.

Cette annonce a été publiée le 16/8/2024 dans les journaux «Le Quotidien» et «Elchourouk».

2024402068FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Syndic des propriétaires de la résidence «Al-Huda»

Suivant P.V de l'AGE en date du 6/4/2024, les copropriétaires de la résidence «Al Huda» située au nord de Hilton Tunisie enregistré à la Recette des finances Cité El Mahrajène le 3/5/2024 sous le n° 24802203, quittance n°33834 il a été décidé :

- Approbation du rapport financier

- Election du nouveau conseil syndical :

Mr Omar Ben Ammar : Président

Mr Omar Kolovich : Trésorier

Mr Ibrahim Bostikak : Membre.

2024402066APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Maître Aicha Riahi

Huissier de justice

29 Rue Habib Thamer Siliana 6100

Le maître Aicha Riahi huissier de justice lance une annonce de vente par enchères publiques le fonds de commerce de café esteklal rue République Makther Siliana, le sujet de jugement du tribunal de 1ère instance de Siliana n°156 le 21/02/2012 pour C.N.S.S Siliana contre Tounes bent Ahmed Gouider épouse Zarouk avec tous les éléments moraux et matériels. Avec une mise à prix de 23490.000 dt pour le 23/9/2024 à 10h30 du matin au lieu de fonds et nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancé le dixième de la mise à prix avancée soit en espèces ou par un chèque certifié.

2024R02154VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Maître Laabidi Abir

Huissier de justice

23 rue de la République Siliana

Tél/fax : 78870606

MF : M 1122338/j

Maître Abir Laabidi huissier de justice lance une annonce de vente par enchères publiques le fonds de commerce d'un café situé à cité ennacim" gaafour connu de "café ennacim ; sujet de jugement du tribunal de 1ère instance de Siliana 297 du 23/02/2021 pour cnss Siliana son identifiant unique 1233099 E avec tous les éléments moraux et matériels contre Mejri Iheb cin 04578431 avec une mise à prix de 57.535.000 dt pour lundi 26/8/2024 à 11 h du matin au lieu du fonds et nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancée le dixième de la mise à prix soit en espèce ou par un chèque certifié.

2024R02155VEPA1

Vente d'un bien immobilier immatriculé

Il est à la portée de la connaissance du public que le bien immobilier ci-après décrit sera vendu à la chambre des criées foncières du tribunal de première instance de Gafsa.

1) Partie poursuivante : Mohamed ben Mohamed MNASRI, Commerçant, demeurant à Gafsa.

2) Le débiteur/la partie saisie : Salim Alimi, ouvrier, demeurant à : Rass ElKef Gafsa.

3) Avocat poursuivant : Maître Youssef Bouslah, Avocat à la Cour de Cassation, sise à : 22 Rue Farhat Hached - Gafsa.

4) Bien Immobilier objet de la vente : le bien immobilier objet de cette vente, consiste, en un bâtiment d'habitation, édifié sur une parcelle de terrain d'une superficie de 260 m², comprenant nombre 02 locaux d'habitation adjacents, chacun est séparé de l'autre, objet du titre foncier numéro : 28071 Gafsa, sis à : Cité l'Aéroport Rass El Kef Gafsa, limité au Fond par une avenue, à l'Ouest : par une avenue, au Nord : par le bien immobilier à la propriété de : Ammar Dafouli, à l'Est : par le bien immobilier à la propriété de : Salah MHAMDI, Le logement numéro 1, situé à côté Ouest au Nord, qui est l'entrée principale du bien immobilier, où se trouve les escaliers situés au coin Nord conduisant à l'étage supérieur premier, et à côté se trouve un garage, ouvrant sur un salon et 02 chambres, cuisine, toilettes, terrasse ouvrant sur la cuisine, sachant que les escaliers sus indiqués, conduisent à un étage supérieur premier, comprenant une terrasse sur lequel s'ouvre 02 salons, lesdits deux salons, sur lesquels s'ouvrent une cuisine et une deuxième toilette, et un autre escalier conduisant à l'étage supérieur deuxième, qui se compose d'une première terrasse, puis une deuxième terrasse, s'ouvre un petit distributeur, cet distributeur s'ouvre sur lequel 3 chambres et toilettes.

Logement numéro 2, situé au côté Ouest, il contient un escalier qui s'agit de l'entrée principale du bien immobilier, conduisant au reste des composants du bien immobilier au toit, suivi par un distributeur au milieu du bien immobilier, comprenant un salon et 02 chambres à coucher, cuisine et toilettes, derrière celle-ci une terrasse rectangulaire, où se trouve la cuisine et une chambre à coucher, ainsi qu'un garage, comprenant 02 portes, leurs entrées sont envers le fond où se trouve la route de la partie de façade Ouest, un deuxième garage, son entrée est envers l'avenue. La plupart des murs intérieurs et extérieurs de la généralité du bâtiment sont édifiés par des briques perforées, soutenues par des colonnes avec bases et ceintures en béton armé, couvert par l'hourdis, revêtu tout le sol, y compris le sol du premier logement et deuxième logement, ainsi que le premier étage sur lequel a été édifié le premier logement en carrelage dans une partie et l'autre par parterre, dont les murs des cuisines et toilettes sont décorés par la faïence super, et peint avec de la peinture à la chaux, revêtu par carrelage et que le bien immobilier est équipé par l'électricité, l'eau potable et réseau d'assainissement.

5) Mise à prix du bien immobilier : la mise à prix de la totalité du bien immobilier objet de cette vente est fixée, après déduction de 40% (quarante pour cent) à deux cent vingt trois mille et cinq cent soixante dinars (223.560.000d), plus les frais tarifiés à la première audience du 15/7/2024 de l'ordre de cinq mille deux cent six dinars et 600 millimes (5.206.600 d), avec les frais complémentaires qui seront fixés lors de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : l'opération de la vente de la totalité du bien immobilier immatriculé objet de l'avis tenant lieu de saisie foncière sur un bien immobilier immatriculé est fixée le jeudi avant-midi correspondant au douze septembre deux mille vingt quatre (12-9-2024) à neuf heures et suivantes à la grande salle des audiences désignée à cet objet au tribunal de première instance de Gafsa (Chambre des saisies et criées foncières au tribunal de première instance de Gafsa), Palais de Justice, Avenue Habib Bourguiba Gafsa.

7) Les conditions de visite du bien immobilier :

Le bien immobilier mentionné ci-dessus peut être visité tous les jours, pendant les heures ouvrables et horaires administratifs, pour ample information, vous pouvez consulter le cahier des charges dans les horaires ci-dessus mentionnées, au Greffe de la chambre des criées au tribunal de première instance de Gafsa, ou à l'étude d'avocat poursuivant Maître Youssef BOUSLAH.

Tout acheteur souhaitant participer aux enchères doit déposer le tiers du montant de la mise à prix du bien immobilier au fonds des dépôts et garantie ou soumettre un chèque certifié approvisionné ou une garantie bancaire irrévocable, ainsi qu'il doit constituer un avocat en cet objet.

Pour les étrangers, ils doivent déposer l'autorisation du gouverneur.

Matricule fiscal : 138097/K

2024R02156VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière suite réduction de 40%

Maître Aicha Zadnas

Avocat 23 Rue Emaarefa - Gabès

Tél : 75.276.060

MF : 545880V

Créancier poursuivant : Kamel ben Amor Lahrach employé résident au Tchine Matmata - Gabès.

Partie saisie : ben Rajab Amor Lahrach employé résident Iyassmine Cité Mtoreche - 6014 Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Aicha Zadnas Avocat 23 Rue Emaarefa - Gabès

Le bien saisi : Nommé Amir Wassime du titre foncier n°36667 Gabès de sa superficie est 04 A 04C sise Iyassmine Cité Mtoreche Gabès composé d'un 1er étage et Rez-de-chaussée niveaux deux.

Mise à prix : cent soixante Mille cinq cent vingt dinars, plus deux mille trois cent quatre vingt douze dinars 100 millimes frais des poursuites, plus les frais de poursuites après la réduction de 40%.

Date et lieu de la vente : le mercredi onze septembre deux mille vingt quatre (11/9/2024) à 9h du matin et ce qui suit devant la chambre des criées du tribunal de première instance sise à Rue Farhat Hached Gabès.

Cahier des charges : Deux copies de cahier des charges sont à la disposition de tout intéressé, déposées : l'un au greffe du tribunal de première instance de Gabès enregistré sous 692, l'autre à l'étude de Maître Zadnas Aicha.

Visite des lieux : La visite de propriété saisie peut être faite tous les jours de la semaine selon l'horaire administratif, dés cette annonce jusqu'à la date de la vente.

2024S01027VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT) en la personne de son représentant, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B187881996, dont le siège social est au n°70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery) sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie : Mohamed Ben Ali Fekih, débiteur, cin n°06757131, demeurant à Bouhjar rue Mokhtar El Hajri, n°28 rue Mohamed Abidi Bouhjar, rue Nasser ben Khelifa, Bouhjar, rue Habib Thamer, Zeramdine.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété non immatriculée d'une superficie de 186 m² située à Bouhjar, rue Naceur ben Khelifa.

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent mille cent dinars (200.100.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 18/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01031VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B187881996 en la personne de son représentant dont le siège social est au n°70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery) sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie :

1/ Ezzeddine Dimassi, débiteur principal et caution hypothécaire, demeurant à ksar héllal, 27 rue erriadh Monastir.

2/ Soukeina Bent Brahim Slim, épouse Dimassi, caution hypothécaire, demeurant à ksar héllal, 27 rue erriadh Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété consistant en une maison située à ksar héllal el Monastir d'une superficie de 319 m², objet du titre foncier n°87805 Monastir dénommé «el ferdaoues».

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de huit cent cinq mille trois cent dinars (805.300.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 18/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01032VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Fradj Ben Mohamed Chamakhi, Débiteur principal, demeurant à l'Avenue Bir makkiya, Msaken 4070.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété sise à teboulba, Boudriss, El Monastir d'une superficie de 335 m², objet du titre foncier n°74640 Monastir dénommé «ahmed» d'une superficie globale de 11536 m².

Mise à prix globale : la mise à prix des parts indivises est fixée à la somme de quatre vingt neuf mille sept cent quatre vingt dinars (89.780.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu Mercredi le 18/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01033VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B187881996 en la personne de son représentant, dont le siège social est au n°70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery) sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis

Partie saisie : Abdelkader Ben Ammar MAY, débiteur principal, demeurant au 19 rue Tarek Ben Zied, Ben Arous et au 69 rue Roma, el Mourouj 4, Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises de 172 m² revenant au débiteur dans la propriété sise à el yasminet Ben Arous, objet du titre foncier n°59052 Ben Arous dénommé «terrain el may 2» d'une superficie totale de 1782 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de cent vingt deux mille sept cent cinquante six dinars (122.756.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 19/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01034VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : El Mouldi Ben Monji OMRANE, caution solidaire et hypothécaire, demeurant à rue Ouled Khelifa n°115 Jammel, Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Jammel gouvernorat de Monastir d'une superficie de 156 m², objet du titre foncier n°42314 Monastir dénommé «IHEB».

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de quatre cent trente sept mille six cent dinars (437.600.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu Mercredi le 18/9/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au

greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01035VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Bahi Labiadh : Avocat prés de la cour d'appel immeuble ABBASSI demeurant à l'avenue Khaled Iben Elwalid Tataouine Tél : 31409902. Matricule Fiscal : T/1592237.

Le créancier saisissant : Latifa Ghrorar, employée à l'hôpital de Tataouine.

Le débiteur assigné de la saisie : Oussama Hchaichi et Aboulbaba Hchaichi et Marawa Hchaichi.

L'avocat poursuivant : Maître Labiadh BAHI avocat auprès de la cour d'appel. Demeurant à immeuble Abbassi Avenue Khaled Iben Walid Tataouine

Tribunal de vente et date et lieu des enchères : les enchères auront lieu à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance Tataouine le jeudi 12 septembre 2024 à partir du 9h du matin.

Condition de la visite de l'immeuble saisi : Toutes les journées de 8h du matin jusqu'à 18h.

L'immeuble saisi : Tout l'immeuble qui consiste à un terrain non partiellement bâtit situé à Ghorghar Tataouine d'une superficie de 169.32 mètres carrés ses frontières sont :

Nord : Voix publique au long de 12 m

Sud : Boubaker Degniche long de 12.5 mètres

Ouest : Boulababa Hchaichi long de 15.20 m

Est : Mokhtar Hchaichi long de 12.5 m

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires du travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Tataouine ainsi qu'au bureau de l'avocat poursuivant.

La mise à prix : seize mille cinq cents quarante cinq dinars six cents millimes (16.545.600d). Selon l'estimation de l'expert Nacer Boukhchim outre les frais de poursuite.

2024X01068VEPA1

Avis aux créanciers

Amicale des Domaines de l'Etat et des Affaires fonciers

MF : 1379576 S/P/M/000

Imat CNSS : 603592-58

En vertu de la décision du 15/7/2024, le juge M. Omar Maaref, du Tribunal de Première Instance Tunis 1, sous la direction de Mme Arbiya Khamassi, a autorisé :

- L'approbation des travaux des assemblées générales notamment celles en date du 28/5/2024 et du 01/7/2024.

- La fermeture du compte bancaire de l'administration judiciaire après le paiement des experts et des charges relatives à la période de l'administration judiciaire, tout en approuvant les montants mensuels perçus par l'administrateur judiciaire

- La clôture de l'administration judiciaire et la réalisation des publications légales.

2024T00793VEPA2

Avis de distribution

En vertu de l'article 46 du CSC, M. Issam Rekik, liquidateur de la Société «AGRI-SOL» SARL ayant l'identifiant unique 0986887E, informe que la décision de distribution du produit de la liquidation approuvée le 15 Juillet 2024, par le juge-commissaire chargé du contrôle des opérations de liquidation auprès du tribunal de 1ère Instance de Sfax 2, est déposée au siège de son bureau sis à l'Avenue Ali Bach Hamba, Immeuble Al Majd, 7ème étage, Bureau n°1 - Sfax 3000.

Toute personne intéressée peut faire opposition, conformément à l'article cité, dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis.

2024X01050VEPA2

Vente de la société

«EXCEL FISH comme unité économique constitué des bâtiments» - SA

Capital social : 8.450.000 dt

Siège social : Rue Mohamed 5 port de Sousse

IU : 1179546YNM/000

En vertu de la décision judiciaire rendu par le tribunal de première instance de Sousse le 15/7/2024 dossier sous le n°90, il a été décidé :

La vente de la société «EXCEL FISH comme unité économique constitué des bâtiments» d'un montant de 245.828.074 dinars.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 30 août 2024 ou directement au bureau de Mr le syndic au plus tard à 12 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 73214511.

2024S01028VEPA2

DIVERS

Avis au public

Avis

Mmes Semia titulaire de la C.I.N n°01080001 et Souad titulaire de la C.I.N n°00758393 les deux filles de Ahmed Ben Hsin Ayadi avisent être propriétaires d'une parcelle de terre renfermant 21 pieds d'oliviers à la route de Teniour km 17 Sfax.

Que leurs titres de propriété étant perdu, elles veulent en extraire deux copies originales la première des dossiers des Notaires Abderrahmen El Euch et Mahmoud Drira et la deuxième des dossiers des Notaires Hammouda Khabou et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01048DIVD2

Avis

Mr Abdessalem Khlifi déclare la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 531m² située à la route Matar km 9 Elhajeb il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X01054DIVD2

Avis

Mr Khaled Trabelsi annonce avoir perdu le titre de propriété de la maison située à route Mahdia km 3 Sfax et il veut extraire un autre titre du lieu de titre perdu aucune contestation ne sera acceptée auprès du notaire Chtourou Abdeslem sis à la rue sidi Ali Karray Sfax après un délai de 30 jours.

2024X01055DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'erreur matérielle

D'une vente de fonds de commerce

Suite à l'erreur matérielle survenue à l'annonce de vente du fonds de commerce publié au journal Echourouk le 16-02-2024 et au JORT le 21-02-2024, la rectification est la suivante : En vertu d'un acte sous seing privé signé le 6-02-2024 et enregistré à la recette des finances de houmt souk Djerba le 9-02-2024 reçu n°M017396 enregistrement n°24201055 Mme Zohra bent Said Bouamoud titulaire de la CIN n°03401626 délivrée à Tunis le 13-12-2019 vend à Mr Chedly Ben Ayed Ben Marzouk titulaire de la CIN n°03408594 délivrée à Tunis le 02-7-2021 la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de prêt-à-porter, chaussures et produit cosmétique sis 127 avenue Abdelhamid el Kadhi houmt souk Djerba.

Toutes les oppositions se font chez l'acheteur Mr Chedly Ben Marzouk à l'adresse du fonds de commerce à 127 avenue Abdelhamid el Kadhi Houmet souk Djerba dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publié au journal Echourouk le 17-7-2024.

2024T00794RECZ9